

Jean-Paul Diry, Fabien Venon

Université Blaise-Pascal
Clermont-Ferrand
France

LES NOUVELLES PAROISSES RURALES DU DIOCÈSE DE CLERMONT-FERRAND (FRANCE)

En France, les quatre cinquièmes des églises ont été fondées entre 750 et 950 si bien que le maillage paroissial, en dépit d'inévitables retouches, est millénaire. Il ne s'agit pas là d'un simple découpage territorial de l'Eglise catholique. Pour les croyants participant à l'eucharistie dominicale ou au baptême d'un nouveau-né, la paroisse est une „*cellule vivante de l'Eglise impérissable et non une fiction administrative*” selon l'auteur du *Journal d'un curé de campagne*, Georges Bernanos en 1936. Pourtant, le tissu paroissial a, durant la dernière décennie, été vivement remis en cause. En France, l'immense majorité des diocèses a entamé un processus de recomposition. Le diocèse de Clermont, au cœur de la France, est très représentatif des contraintes et des motivations qui ont conduit à la mise à bas de l'ancien découpage pour aboutir, en quelques années, à un nouveau dessin paroissial. Ce bouleversement de l'organisation territoriale de l'Eglise a, jusqu'à maintenant, peu éveillé l'intérêt des géographes (Mercator 1997; Venon 1999, 2000; Elineau 2000). Pourquoi des réformes de si grande ampleur? Comment l'Eglise a-t-elle reconstruit ses territoires? Les nouvelles paroisses parviendront-elles à s'imposer durablement dans les pratiques quotidiennes des catholiques?

Le modèle de la paroisse tridentine: une église, un curé, un territoire

Un maillage territorial millénaire

Une communauté agricole, fiscale et religieuse

„Depuis les origines, les plus riches familles ont eu l'initiative de la construction des lieux de culte afin d'avoir sur leurs terres le service divin assuré pour eux et leurs

hommes par un prêtre qui ne peut guère leur être que subordonné" (Aubrun 1986, p. 69). A l'époque médiévale, il s'agit de réunir une communauté minimale de fidèles capable d'assurer un bénéfice suffisant à l'entretien d'un prêtre.

Au cours des siècles, le maillage ne cesse de fluctuer, mais sans changer de nature. C'est avec la Révolution française que les paroisses deviennent un véritable enjeu national. Par le décret du 12 juillet 1790, l'Assemblée constituante choisit le cadre paroissial comme structure de base de la pyramide institutionnelle du nouveau régime. L'espace religieux est alors reconnu comme un territoire d'ancrage essentiel de la paysannerie. Certes, l'Eglise catholique perd la gestion de l'état civil et certaines paroisses disparaissent dans la tourmente mais le dessin des nouvelles communes reprend largement la trame paroissiale. Dans quatre cas sur cinq, les limites des circonscriptions ecclésiastiques – les paroisses – coïncident exactement avec celles du pouvoir politique et administratif – les communes (Arga 1983). Malgré les changements de régime politique tout au long du XIXe siècle et en dépit de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, les maillages paroissiaux et communaux sont restés extrêmement proches (fig. 1).

En un millénaire, les fidèles catholiques ont donc réussi à transformer une simple circonscription agricole, fiscale et religieuse, mouvante, en un véritable territoire d'une étonnante stabilité.

Un territoire approprié

Durant des siècles, la paroisse fusionne l'espace et le temps, l'agriculture et la religion. Chacune des grandes étapes de la journée du paysan et de sa vie chrétienne est marquée par l'un des trois angélus qui résonne au plus profond des campagnes. Pour lui, *„il n'est de bonnes prières qu'à l'ombre de son clocher, de belles cérémonies qu'en son église, de repos éternel qu'en son cimetière*" (Boutry 1987, p. 67). Centre de la vie religieuse, car toutes les cérémonies culturelles s'y déroulent, *„la paroisse est reconnue comme un lieu de sociabilité; elle est un lieu d'échanges, de débat, d'action*" (Lecoquierre, Steck 1999, p. 67). *Aujourd'hui encore, les catholiques mettent en avant „l'accueil, la proximité et la vie locale. C'est la première mission que les chrétiens attendent de leur paroisse: elle doit avant tout être un lieu de contact, de proximité avec tous. C'est un lieu repère qui rythme la vie et la prière*" (Document de synthèse 1998, p. 24). La paroisse, conformément à son étymologie grecque, paroïka, „le temps du séjour", exprime donc la dimension fondamentale de l'attachement au territoire.

De la paroisse territoriale à la paroisse communautaire

Compte tenu de l'enracinement des fidèles dans leur terre, depuis 1917, la paroisse, *„circonscription territoriale distincte", était considérée comme une division fixe du diocèse (canon 216). Or, la pérennité des limites de la paroisse éternelle est une gageure car le territoire est „une construction produit de l'histoire que reconstruit et déforme, au fil de ses pratiques et de ses représentations, chaque acteur social*" (Di Méo 1992, p.23). Plus conforme à cette réalité et à l'esprit du concile Vatican

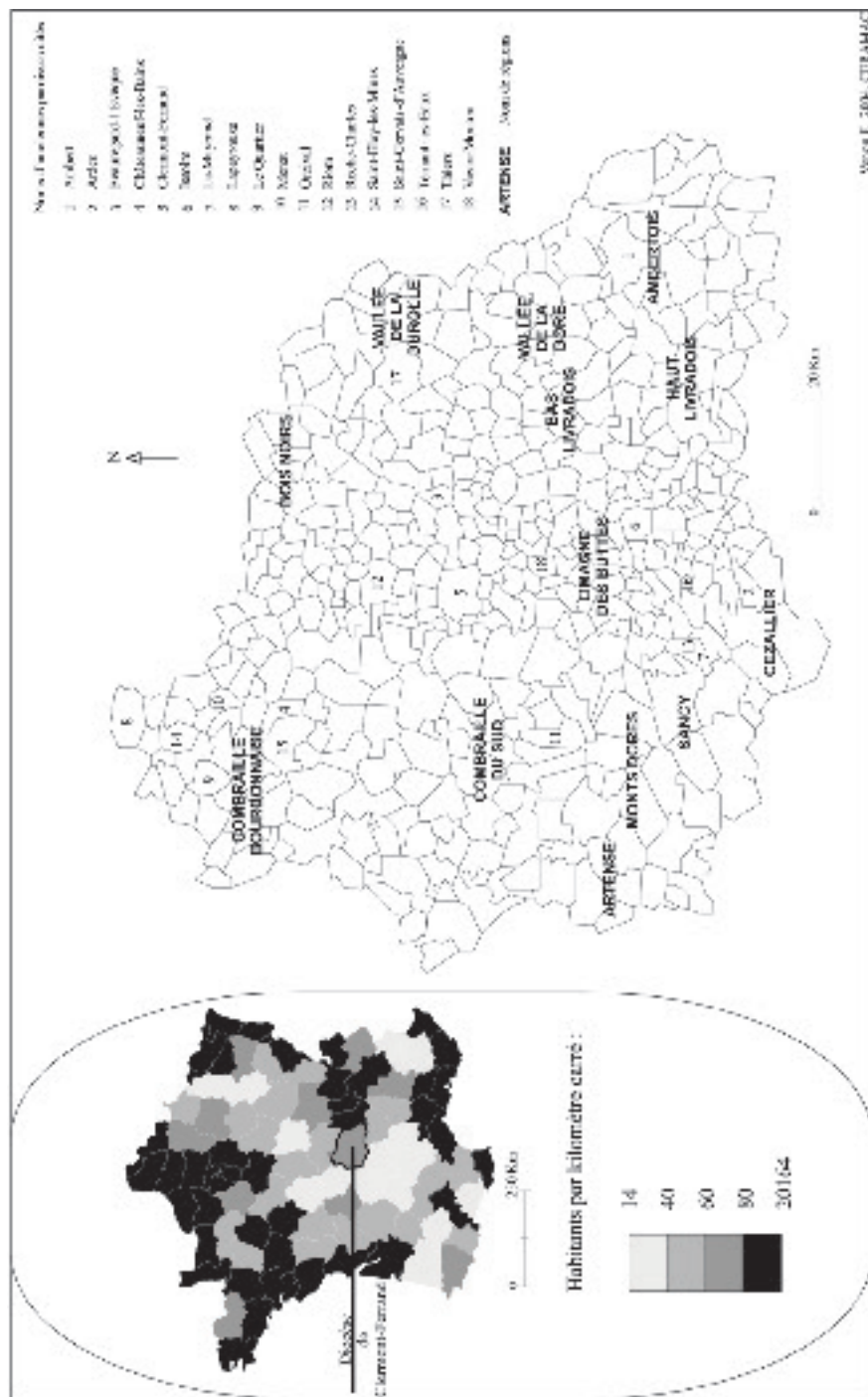


Fig. 1. Cartes de localisation

II, un nouveau Code de droit canonique a été promulgué en 1983. La paroisse est aujourd'hui définie comme „la communauté précise de fidèles constituée de façon stable dans l'Église particulière, et dont la charge pastorale, sous l'autorité de l'évêque diocésain, est confiée au curé comme à son pasteur propre” (canon 515&1).

En fait, il ne peut pas exister de paroisses sans:

- une communauté de fidèles. Cependant, si „des paroisses personnelles, déterminées par le rite, la langue, la nationalité des fidèles d'un territoire et encore pour tout autre motif” peuvent être constituées, „en règle générale, la paroisse sera territoriale, c'est-à-dire qu'elle comprendra tous les fidèles du territoire donné” (canon 518);
- un curé. „Le curé est le pasteur propre de la paroisse qui lui est remise en exerçant, sous l'autorité de l'évêque diocésain dont il a été appelé à partager le ministère du Christ, la charge pastorale de la communauté qui lui est confiée, afin d'accomplir pour cette communauté les fonctions d'enseigner, de sanctifier et de gouverner, avec la collaboration éventuelle d'autres prêtres ou de diacres, et avec l'aide apportée par des laïcs, selon le droit” (canon 519). L'archevêque de Clermont rappelle d'ailleurs, au moment d'ouvrir le chantier de la recomposition paroissiale, qu'il „n'y a pas de paroisse sans pasteur pour la relier au corps du diocèse” (Lois synodales 2000, p.11).

Ces deux critères quantifiables permettent de mener à bien un diagnostic précis de l'état de santé paroissial, indispensable outil pour comprendre les facteurs qui ont conduit à l'effondrement de l'ordre ancien.

La crise de la paroisse tridentine

La crise de la communauté

Des campagnes démographiquement fragiles

Durant ces quatre dernières décennies, le diocèse de Clermont (604 266 habitants) a connu une croissance démographique de près de 20% qui ne peut toutefois masquer les progrès du vieillissement. Les moins de 15 ans ne représentent plus aujourd'hui que 15,4% de la population (17% en 1990).

A une échelle spatiale plus fine, les contrastes dans l'évolution démographique sont particulièrement violents. Alors que depuis 1962, plus d'un tiers des communes du Puy-de-Dôme (171 unités) ont perdu plus du quart de leur population, moins d'un quart (113 circonscriptions) ont accru leur population d'autant. Une fracture très marquée oppose, aux campagnes fragiles, une vaste nappe de dynamisme autour de l'unité urbaine de Clermont-Riom à laquelle s'ajoutent des auréoles positives mais d'extension limitée à la périphérie des petites villes (Ambert, Issoire et Thiers).

A l'intérieur même des espaces ruraux, de grandes nuances se manifestent (CERAMAC 1990). Dans les campagnes fragiles, telles que le Haut Livradois,

la population s'effondre car l'économie repose avant tout sur une activité agricole peu spécialisée et peu concurrentielle au niveau européen. L'extension du manteau forestier accompagne la déprise. Sans dynamisme économique, la décroissance de la population est soutenue (moins 1% par an environ depuis trente ans). Les densités tombent à des niveaux très bas (tout juste 10 habitants au kilomètre carré), tandis que le vieillissement affirmé constitue la principale réalité démographique (souvent plus d'un tiers de la population a plus de 60 ans). Cependant, certaines campagnes résistent davantage grâce à une révolution agricole bien conduite (élevage intensif et production laitière modernisée du sud de la Combraille).

D'autres contrées, grâce à leur patrimoine paysager ou culturel, se sont orientées vers le tourisme (les Monts Dorés représentent ainsi une véritable région touristique autour des sports d'hiver, des séjours d'été et du thermalisme), parfois aussi vers l'industrie (la petite métallurgie vivifie le tissu socioéconomique des vallées de la Durolle et de la Dore autour de Thiers). L'agriculture représente moins de 5% des actifs dans le bassin coutelier de Thiers. Certes, dans ces campagnes encore vivantes, la population décline mais le rythme de décroissance est moins soutenu que dans les campagnes fragiles et les densités restent assez solides.

Enfin, les campagnes périurbaines se caractérisent par une forte augmentation de leur population. Ainsi, le canton de Veyre-Monton, au sud de l'agglomération clermontoise, qui ne comptait que 9711 habitants en 1968 en recense 22 732 en 1999. L'agriculture représente alors seulement 1% des actifs car ces communes vivent au rythme des migrations pendulaires en direction de la ville proche.

Outre la déprise démographique sensible, l'ensemble des espaces ruraux a connu une puissante mutation sociologique. Le monde rural auvergnat n'est plus guère paysan. Il est chaque jour davantage calqué sur la société française dans sa globalité même si de multiples variations cantonales ou régionales doivent être relevées.

L'effondrement des pratiques religieuses

Le détachement religieux des populations, hier circonscrit dans quelques espaces seulement (Combraille du Nord, Bois noirs, Limagne du Sud, Bas Livradois), s'est considérablement approfondi et diffusé. Un seul indicateur suffit ici à mesurer l'ampleur du phénomène: le denier de l'Eglise, don volontaire répondant à l'appel du canon 222§1. *„Les fidèles sont tenus par l'obligation de subvenir aux besoins de l'Eglise afin qu'elle dispose de ce qui est nécessaire au culte divin, aux œuvres d'apostolat et de charité et à l'honnête subsistance de ses ministres”*. Aujourd'hui, dans plus de la moitié des circonscriptions du diocèse de Clermont, la communauté financière ne dépasse pas un dixième des ménages. Dans un sixième des paroisses seulement, au moins un foyer sur cinq apporte sa manne à l'activité du diocèse.

Au plan diocésain, le nombre de donateurs ne cesse de diminuer (28 350 en 1991, 19 494 en 2000), soit une chute de près d'un tiers. Cette situation aurait pu

s'avérer catastrophique pour l'état des finances diocésaines si l'apport de chacun ne s'était accru, durant cette période, des deux tiers (58 euros en 1991, 95 euros en 2000). Entre 1980 et 2000, le denier de l'Eglise s'est élevé de 715 713 euros à 1 852 663 euros, soit une croissance de 158% (19% en euros constants). De plus en plus isolé, chaque catholique se sent de plus en plus engagé.

On pourrait multiplier les exemples d'une déchristianisation qui s'est accélérée depuis quelques décennies (diminution des baptêmes, fréquentation des offices réduite, forte désaffection des jeunes...).

La crise du clergé

De moins en moins de prêtres, de plus en plus âgés

Pour Pierre Dentin, „*les prêtres font partie d'une population en voie d'extinction (... comme les Mohicans)*” (Dentin 1992, p. 184). On ne peut que confirmer ce constat, au vu des statistiques. Dans le diocèse de Clermont, l'effectif total du clergé (quel que soit l'âge, l'incardination ou la fonction) passe de 466 personnes en 1970 à 212 en 2000. En trente ans, la moitié des curés a donc disparu, faute de candidats potentiels. Il est vrai que l'on recense, en moyenne, moins d'une ordination annuelle depuis 1975 contre six dans les années 1950, de surcroît à des âges de plus en plus tardifs (plus de 35 ans aujourd'hui contre moins de 25 au début du siècle).

Il faut souligner, par ailleurs, que sur les 212 prêtres dénombrés, seuls 76, c'est-à-dire un peu plus du tiers, servent en paroisses. Un sur cinq est affecté auprès de communautés diverses (migrants, ouvriers, malades, prisonniers...). Pour tracer un tableau complet de l'état démographique du clergé, il convient aussi compter avec les 61 prêtres retirés qui tendent à peser dans l'organigramme diocésain aussi lourd que les desservants paroissiaux, même si la limite d'âge, fixée à 75 ans (canon 538), n'est jamais parfaitement respectée.

La situation démographique du clergé ne devrait d'ailleurs guère s'améliorer dans l'avenir. Selon les prévisions, les prêtres en exercice de moins de 75 ans seront 68 en 2007 contre 122 en 1999 (moins 45%). En respectant la proportion actuelle des prêtres affectés au service des paroisses, l'évêché ne disposera dans un avenir proche que d'un contingent limité d'une trentaine de curés.

Une desserte pastorale clairsemée

A mesure que les effectifs diminuaient, la distribution spatiale du clergé s'est contractée en un nombre restreint de presbytères (voir tableau). Ainsi, entre 1960 et 1980, le nombre de paroisses où réside un prêtre s'est réduit d'un tiers (de 228 à 155). Le processus de rétraction du clergé dans quelques pôles s'est encore accéléré depuis (55 en 2000). Seulement trois paroisses de moins de 500 habitants bénéficient d'un prêtre résidant dont Orcival, sanctuaire d'ampleur diocésaine. Au contraire, les paroisses de plus de 2 000 habitants rassemblent désormais six presbytères habités sur dix. Hormis quelques hauts lieux sacrés,

la présence permanente du clergé n'est donc possible que dans les bourgs-centres et les petites villes.

Faute de rassembler une communauté stable de fidèles et un prêtre dans chaque paroisse, une réforme d'envergure du tissu paroissial s'avérait indispensable. Cependant, l'attachement des populations à leur paroisse de résidence ne permettait guère d'appliquer le modèle de Tab. 1. Nombre de paroisses de résidence d'un ou plusieurs prêtres selon leur population - Diocèse de Clermont (1960-2000) envisager la disparition brutale de structures millénaires.

Tab. 1. Nombre de paroisses de résidence d'un ou plusieurs prêtres selon leur population - Diocèse de Clermont (1960-2000)

Année	Paroisses de résidence classées selon leur nombre d'habitants		
	- de 500	500-1 000	plus de 2 000
1960	65	134	29
	28,5%	58,8%	12,7%
1980	33	82	40
	21,3%	52,9%	25,8%
2000	3	20	32
	5,4%	36,3%	58,2%

Source: Annuaire diocésain 2000.

La transformation des maillages territoriaux

Des palliatifs temporaires à la crise

Les groupements paroissiaux

Jusqu'en 1960, le mode de fonctionnement de l'Église répond globalement au modèle tridentin. Pourtant, certaines communes n'ont déjà plus de curé. Dans les aires détachées de la pratique, de la Combraille du Nord ou des Bois-Noirs, trois ou quatre paroisses doivent se partager le même prêtre. La situation religieuse est aggravée par un exode rural séculaire qui tend à s'amplifier et qui culmine dans les années 1960. A leur tour, le Cézallier ou l'Ardenne commencent à être durement touchés par la dégradation de la desserte cléricale. Les communes de petite dimension souffrent particulièrement. De très importants groupements prennent alors naissance, tel ce rassemblement de vingt et une petites paroisses de la Limagne des buttes, dont trois (Roche-Charles, Ternant-les-Eaux, La Mayrand) ne comptent plus respectivement que 86, 59 et 53 habitants.

Durant les deux décennies suivantes, les groupements paroissiaux des régions détachées de la pratique, minées par l'exode rural, s'étendent encore. Dans le nord des Combrailles, ils réunissent désormais quatre paroisses au lieu de trois. Dans des espaces fragilisés par une démographie atone, sur le plateau du Cézallier par exemple, celui d'Ardes-sur-Couze réunit sept paroisses, sur une vingtaine de kilomètres, alors que, vingt ans plus tôt, subsistaient trois circonscriptions distinctes. Seules les aires industrielles, urbaines et périurbaines résistent vaillamment aux assauts du déclin cléricale, même si les premiers groupements de deux voire trois paroisses se dessinent dans la Limagne ou dans le bassin de Thiers.

En fait, peu à peu, l'ensemble du département est touché. L'assemblage des paroisses n'est désormais plus l'exception mais le modèle qui s'impose à tous

et en tous lieux et l'agrandissement des structures territoriales se poursuit année après année. Dans la Combraille du Nord, les groupements de Lapeyrouse et du Quartier s'appuient respectivement sur onze et dix paroisses. Dans la Limagne des buttes, le groupement paroissial d'Issoire bat un record avec trente-quatre communes réunies, il est vrai de petites dimensions.

Au final, le maillage paroissial, s'il demeure en théorie inchangé, évolue en réalité continuellement, puisque les groupements paroissiaux, sans aucune reconnaissance institutionnelle, sont dans les faits les nouvelles circonscriptions d'exercice de la pastorale. Les innombrables modifications apportées à la carte sont mues par l'enchaînement aléatoire des faits, le décès de leurs desservants notamment, plus que par la volonté clairement définie des acteurs diocésains. Il en résulte de multiples incohérences qui reflètent les difficultés rencontrées afin de cadrer le mouvement continu de rapiéçage dans une logique territoriale.

Les ensembles pastoraux

Au cours des années 1980, la création d'ensembles pastoraux est censée combler les lacunes des groupements paroissiaux. Aucun ne peut *„être créé simplement en fonction des prêtres. Il suppose une prise en compte des laïcs concernés et une concertation avec eux. [...] C'est le lieu où, quel que soit, dans le présent ou dans l'avenir, le nombre de prêtres, des communautés chrétiennes pourront se stimuler, échanger, se confronter et porter ensemble le souci de l'Évangélisation"* (La vie catholique du diocèse de Clermont 1985, p. 254). Le découpage, théoriquement stable pour plusieurs décennies, doit être fondé sur des réalités humaines et non plus résulter du hasard. Ainsi, les ensembles pastoraux marquent une véritable rupture dans le regard porté par l'Église sur ses maillages territoriaux. Pour Mgr Rouet, évêque de Poitiers, *„l'image à retenir n'est pas celle des anciennes paroisses. Elle est davantage celle d'une équipe. Non pas d'abord un territoire, mais des personnes"* (Bodin 1998, p. 161). De même, pour Mgr Gilson, archevêque de Sens-Auxerre, *„l'Église est communauté. Les paroisses se restructurent en prenant leur distance par rapport au territoire pour se constituer sur la base du principe associatif (cinquante foyers), avec la grâce de Dieu"* (Gilson 1998, p. 171). La porte est ouverte pour une recomposition en profondeur des territoires de l'Église.

Une réorganisation territoriale d'envergure

Tracer les frontières paroissiales: le pouvoir de l'évêque

Depuis 1983, *„il revient au seul évêque diocésain d'ériger, de supprimer ou de modifier les paroisses; il ne les érigeria, ne les supprimera ni ne les modifiera de façon notable sans avoir entendu le conseil presbytéral"* (canon 515). Afin de mieux concilier les soucis des populations et ceux de la pastorale, l'évêque de Clermont a choisi de consulter un collège plus large. Le jour de la Pentecôte 1997, un synode diocésain a donc été convoqué. Cette réunion des prêtres et des fidèles constitue un *„acte de participation au gouvernement"* du diocèse, utile pour éclairer les réflexions de l'évêque qui reste néanmoins seul maître dans la promulgation des lois.

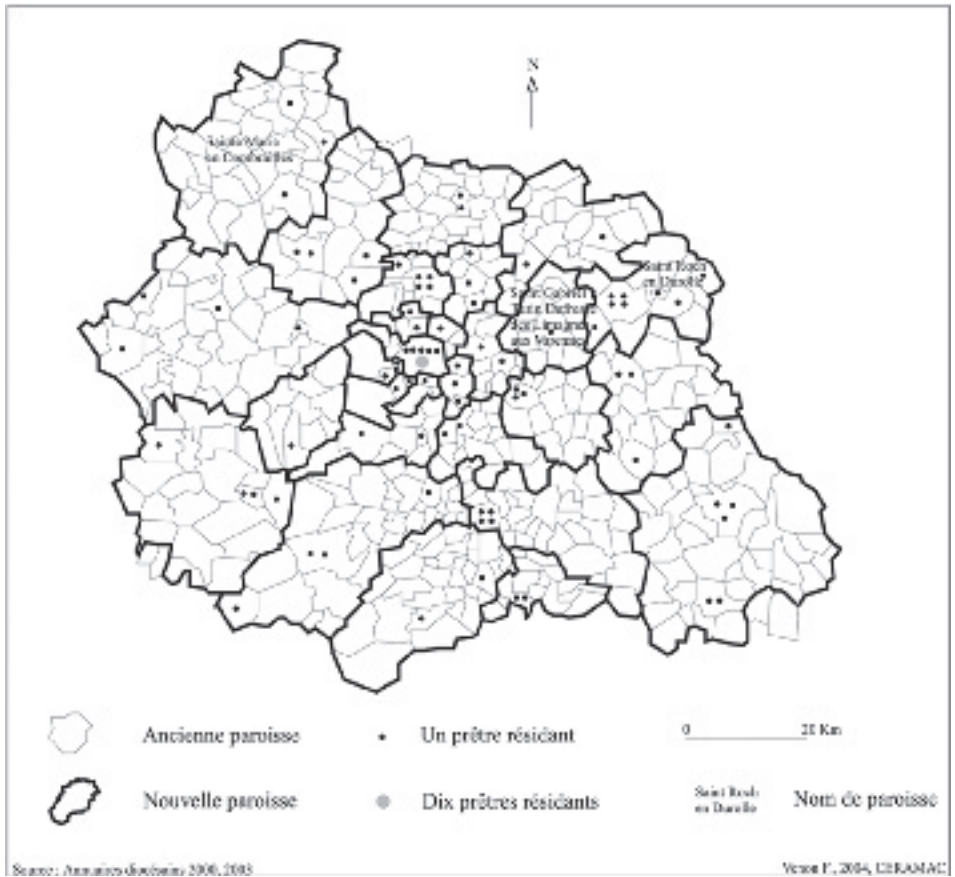


Fig. 2. Distribution spatiale du clergé et limite des nouvelles paroisses (2002)
Diocèse de Clermont-Ferrand

Jusqu'au 11 juin 2000, date de la clôture, trois années se sont écoulées durant lesquelles se sont succédé les enquêtes et les réflexions des baptisés du diocèse. Les commissions et le secrétariat du synode, dès leur nomination, ont entamé la consultation de la population diocésaine, réunie en 1342 équipes synodales. 9800 catholiques ont pris la parole, ce qui peut expliquer la large approbation des réformes diocésaines. Aussi, trois thèmes furent soumis à la réflexion des participants: l'organisation territoriale du diocèse (les paroisses); l'articulation entre les différents ministères et vocations; la pastorale des jeunes. La question spatiale conduisait naturellement à s'intéresser aux facteurs humains qui ont conduit à une telle situation et, en particulier, à la disparition des vocations sacerdotales et au désintérêt de la jeunesse.

Suite à ces réflexions de fond, est venu le temps des élections, selon différents collèges. Les oppositions déclarées au processus démocratique ont été

rare: seul un prêtre du Sancy refuse de participer à la consultation des fidèles. Deux réunions solennelles de l'Assemblée élue, les 18 et 19 mars, puis les 6 et 7 mai 2000, ont suffi pour promulguer 116 lois synodales dont 36 concernent le fonctionnement des nouvelles paroisses.

Peu après, le 25 janvier 2002, la carte du diocèse de Clermont, découpé en 32 nouvelles paroisses, est présentée au public (fig. 2). Ainsi, en moins de deux ans, le nouveau maillage est achevé. Pour parvenir à un résultat aussi rapide, dans chaque ensemble pastoral, une équipe de conduite a été nommée par le prêtre responsable et chargée de définir, à la lumière des expériences passées et en concertation avec les ensembles pastoraux voisins, les limites souhaitables et souhaitées des nouvelles structures. De une à trois hypothèses devaient être fournies à la commission diocésaine de redécoupage. Seuls le conseil diocésain de pastorale et le conseil presbytéral, nommés par l'évêque, ont été consultés.

Le choix des limites paroissiales

Après avoir admis le principe du regroupement des paroisses (loi synodale n°1) et la nécessité de redessiner „les territoires des nouvelles paroisses” (loi synodale n°2), l'Assemblée synodale a tenté de définir quelques critères généraux pour guider les découpages:

- „Comme critères prioritaires, sans ordre de priorité défini: bassin de vie, carte scolaire (implantation des collèges et lycées), présence d'un prêtre, expérience existante”.
- „Comme critères à ne pas occulter: distance, nombre d'habitants, ressources humaines”.

Au final, la diversité des sources d'inspiration justifie des découpages fort différents. En guise d'exemple, l'ensemble pastoral de la Combraille bourbonnaise, à l'extrémité nord-ouest du diocèse, a élaboré trois projets. Le premier maintenait les limites antérieures, soit la réunion de 24 paroisses et de 12 500 habitants. Cette solution était pourtant handicapée par un fort déclin démographique, avec une diminution de près de 9% de la population entre 1990 et 1999. S'ajoutait un faible dynamisme religieux. Dans cette zone déchristianisée de longue date, la pratique dominicale concerne moins de 4% des habitants et les laïcs se plaignent d'être mal encadrés. Cette première proposition n'a été, probablement, élaborée que pour attirer l'attention des autorités diocésaines sur la situation difficile de cette périphérie. En effet, l'équipe de conduite souhaite la mise à disposition „à temps partiel d'un(e) animateur(trice) pour aider les laïcs engagés à se former, ce qui pourrait peut-être augmenter le dynamisme religieux et appeler des nouveaux”.

Pour parer aux critiques, une seconde proposition trouve son inspiration principale dans le maillage cantonal et la carte scolaire. Il s'agit d'associer, à l'ancien ensemble pastoral, un canton voisin, Saint-Gervais d'Auvergne, dont l'apport en population permet d'atteindre le chiffre de 17 000 habitants. Plus encore, par sa ferveur religieuse (environ 13% de la population est présente à la messe dominicale), il peut renforcer les étiages du nord de la Combraille. Il s'agit d'un espace régulièrement pratiqué, notamment par les enfants de l'éco-

le catholique. Les limites de la circonscription administrative seraient toutefois légèrement modifiées, puisque la paroisse de Châteauneuf-les-Bains, appartenant à un autre canton, mais sur la même berge de la Sioule, lui est ajoutée. La rivière est choisie comme frontière naturelle.

Enfin, selon une dernière hypothèse, cette structure pourrait se révéler trop lourde à desservir. Aussi, est-il prévu de la diviser en deux parties sensiblement égales (environ 7 000 habitants chacune), le long de deux axes de circulation transversaux. En effet, *„certains membres de l'équipe de conduite souhaitent une proximité plus grande avec le prêtre, un nombre limité de kilomètres pour les personnes âgées”*. Toutefois, le *„risque existe de retrouver à terme cette nouvelle paroisse sans prêtre”*.

L'expérience des ensembles pastoraux, la légitimité des cantons, les discontinuités liées aux bassins de vie, le tracé des axes de communication et des cours d'eau sont autant de critères envisagés, sans être exclusifs. Dans les frontières définitives de la paroisse Sainte-Marie-en-Combrailles, les limites des cantons de Saint-Gervais d'Auvergne ou de Menat ne sont pas entièrement respectés, l'aire d'influence du collège de Saint-Eloy-les-Mines est amputée. Lors de l'arbitrage final, seule la proposition de considérer la Sioule comme une coupure franche est respectée. Responsable de ce choix, parmi trois hypothèses fort différentes, l'évêque conservait une marge de manœuvre importante. La recomposition des paroisses s'inscrit ainsi dans l'esprit du concile Vatican II (1962-1965) pour lequel le diocèse n'est pas une simple subdivision de l'Eglise. Au contraire, *„les Eglises particulières sont formées à l'image de l'Eglise universelle, c'est en elles et à partir d'elles qu'existe l'Eglise catholique, une et unique”* (Lumen Gentium n°23). Les frontières des nouvelles paroisses viennent donc légitimer un pouvoir: celui de l'évêque face à son clergé, quitte à associer plus directement les fidèles à l'exercice de sa charge.

Les règles de découpage, définies, en dernier lieu, par les autorités religieuses, ont imposé qu'aucune structure ne soit polarisée de façon trop puissante par une seule ancienne paroisse. Sans ces précautions, les campagnes auraient pu percevoir la réforme des maillages territoriaux comme une annexion pure et simple des espaces en déprise démographique par les zones urbaines, en somme comme une agression. Pour les vicaires épiscopaux, Paul Destable et Jacques Vignancour, les *„paroisses ne sont pas construites autour d'un bourg-centre auquel se rattacherait tout le reste. Chaque paroisse est constituée d'un certain nombre de relais paroissiaux qui ont besoins les uns des autres pour offrir l'ensemble des services de l'Eglise et pour les rendre facilement accessibles à ceux qui ne la connaissent pas trop”*. Il ne s'agissait en aucun cas de copier les aires de pôles de services, résultant de l'influence d'un bourg ou d'une petite ville sur l'espace qui l'entoure. Les vastes aires d'influence des petites villes, comme Issoire ou Saint-Flour, ont donc été divisées, rendant à leurs périphéries le pouvoir de commandement religieux qu'elles ne peuvent plus espérer sur le plan civil. En fait, croyant affaiblir la puissance des petites villes, en les fondant dans des campagnes fragiles, démographiquement anémiées, les autorités religieuses ont abouti à les rendre omniprésentes dans le cadre restreint de leurs nouvelles paroisses.

De nouvelles paroisses, de nouveaux territoires ?

„Le moment de la publication du nom des paroisses marque un commencement. Il a la valeur symbolique d'une naissance. Seul ce qu'elles deviendront dira quelque chose de la personnalité que nous saurons leur donner" (Père Jacques Vignancour, Vicaire Général, in *Les Nouvelles du diocèse de Clermon* 2002, p.3). On ressent dans cette phrase toute l'ambiguïté dans laquelle se trouvent les autorités diocésaines lors de la mise en place des nouvelles structures. Comment les communautés locales vont-elles, après les fastes de l'inauguration, s'appropriier ces découpages ? Même si c'est au jour le jour, dans la répétition quotidienne de leurs pratiques religieuses que se tisseront les liens d'attachement des fidèles à cet espace qui leur est confié, c'est bien aussi dans l'acte symbolique de naissance que germent les représentations propres à faciliter l'appropriation de ces découpages.

Le nom, par exemple Saint-Roch-en-Durolle, est particulièrement révélateur du souci porté à la dénomination des nouvelles paroisses. D'un côté, le saint renvoie à des valeurs chrétiennes, invite la communauté à dépasser ses égoïsmes en tendant vers la charité, tout en lui rappelant la coexistence locale, vécue depuis des siècles, avec l'animal, et notamment le chien, fidèle compagnon du rémouleur. D'un autre côté, le cours d'eau situe la communauté paroissiale aux yeux du monde, donne un minimum de visibilité à cet amas d'anciennes structures, transcende les individualités. La Durolle évoque aussi des générations de couteliers qui se sont succédé sur ses berges car „le sol est „sacré" dans la mesure où il est l'accumulation des générations qui y sont ensevelies" (Joyaux F., 2001, p. 3). A la fois universelles et locales, les dénominations transforment un espace vague en un territoire particulier, connu et reconnu grâce à la force d'un mot, d'une image ou d'un symbole.

Au final, même si les noms peuvent paraître bien difficile à retenir et à utiliser au jour le jour comme cette paroisse de Saint-Gabriel-Taurin-Dufresse-des-Limagnes aux Varennes, ces dénominations, généralement forgées à partir d'un nom de saint et d'un toponyme (région naturelle ou bassin hydrographique) représentent une avancée non négligeable par rapport à la situation passée des ensembles pastoraux, désignés par des lettres et par des chiffres (C15, B13, A33...).

La carte des nouvelles paroisses est lourde de conséquence. Pour la première fois depuis la Révolution, le dessin n'est plus calqué sur le maillage administratif et politique du pays. Elles ne sont pas superposables aux cantons ou aux communautés de communes, ce qui témoigne d'un affranchissement total de l'Eglise catholique par rapport à l'Etat. Leurs limites ne correspondent pas non plus aux bassins de vie centrés sur les bourgs-centres ou les petites villes, espaces vécus par les habitants. Certains choix peuvent paraître bien étranges. Dès lors, on peut s'interroger sur la capacité des fidèles à s'appropriier ces découpages et à la transformer en nouveaux territoires de l'Eglise assurés d'une longue pérennité.

BIBLIOGRAPHIE

- Arga, 1983, *Des anciennes paroisses de Basse-Auvergne aux actuelles communes du Puy-de-Dôme*, Table de concordances des communes actuelles et des paroisses d'Ancien Régime, ARGA, Clermont-Ferrand.
- Aubrun M., 1986, *Les paroisses en France des origines au XVIe siècle*, Picard, Paris.
- Bernanos G., 1936, *Journal d'un curé de campagne*, Plon, Paris.
- Bodin Y., 1998, *Le réaménagement des paroisses*, [in:] *Eglise et société face à l'aménagement du territoire*, Bayard/Cerf, Paris, pp. 151-161.
- Boutry P., 1992, *Le clocher*, [in:] P. Nora, *Les lieux de mémoire*, Gallimard, Paris, p. 56-89.
- Collectif, 1990, *L'Auvergne rurale*, Des terroirs au grand marché, CERAMAC, Clermont-Ferrand.
- Collectif, 1995, *La paroisse*, [in:] *La Documentation Catholique*, n°2, 67 p., Hors série: Questions actuelles.
- Dentin P., 1992, *Peuple de prêtres...?*, CERF, Paris.
- Elineau D., 2000, *Eglise, sociétés et territoires: paroisses et paroissiens dans les Pays-de-la-Loire*, Université du Maine, Mémoire de soutenance de doctorat.
- Follain M., 1996, *Réseau paroissial et identité communautaire de la Révolution au régime du Concordat*, [sur le site] www.chez.com/lpcornu/artfollain.htm, le 15/09/2004.
- Gaudemet J., 1989, *Le droit canonique*, Cerf, Paris.
- Gilson G., 1998, *Signification des aménagements diocésains*, [in:] *Eglise et société face à l'aménagement du territoire*, Bayard/Cerf, Paris, pp. 163-171.
- Joyaux F., 2001, *Le sacré: l'âme du politique*, Géopolitique, n°73, mars, Paris, PUF, pp. 2-3.
- La vie catholique du diocèse de Clermont*, 1985, Diocèse de Clermont, Clermont-Ferrand.
- Lecoquierre B., Steck B., 1999, *Pays émergents, paroisses recomposées: repenser le découpage du territoire*, Géographie et cultures, L'Harmattan, Paris, pp. 47-69.
- Le document de synthèse*, 1998, Diocèse de Clermont, Clermont-Ferrand.
- Les Nouvelles du diocèse de Clermont*, 2002, Diocèse de Clermont, Clermont-Ferrand, n°9.
- Lois synodales du diocèse de Clermont*, 2000, Diocèse de Clermont, Clermont-Ferrand.
- Mercator P., 1997, *La fin des paroisses?*, Recompositions des communautés, aménagement des espaces, Desclée de Brouwer, Paris.
- Venon F., 1999, *Les territoires de l'Eglise catholique dans les campagnes du Puy-de-Dôme*, Clermont-Ferrand, Université Blaise Pascal, Mémoire de soutenance de maîtrise.
- Venon F., 2000, *Les réformes des maillages territoriaux de l'Eglise: entre crise structurelle et évolution comportementale*, Clermont-Ferrand, Université Blaise Pascal, Mémoire de soutenance de DEA.

NOWE WIEJSKIE PARAFIE W DIECEZJI CLERMONT-FERRAND (FRANCJA)

STRESZCZENIE

We Francji nadal funkcjonuje podstawowa część parafii utworzonych przed tysiącem lat, jednak ostatnio została ona przekształcona. W wielu diecezjach malejąca zaludnienie, osłabienie praktyk religijnych, i spadek liczby powołań zmusiły biskupów do łączenia starych parafii w większe jednostki. W Owernii diecezja Clermont-Ferrand jest dobrym przykładem tych dość zasadniczych zmian.

Tłumaczenie Zygmunt Górka